

Commune de Steinsoultz - Département du Haut-Rhin
Procès-verbal des délibérations
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2024

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 11

Procurations : 1

Le 24 juin 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Steinsoultz, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. STALLINI Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 17 juin 2024

Présents :

M. STALLINI Stéphane - M. BRAND Cédric - Mme KEPPI Christine - Mme SCHREIBER Sabrina - M. BLIND Jean-Louis - M. BERTHIOT Ludovic - Mme GLENDEK Delphine - Mme KAUFFMANN Marie - Mme NUSSBAUMER Eliane – Mme SURGAND Sabine - M. TLILI Sylvain

Absents excusés :

M. BURTSCHY Daniel - M. PERROTTA Lorenzo - Mme WIEDER Anita

Procurations :

M. PERROTTA Lorenzo donne procuration à Mme GLENDEK Delphine

Secrétaire de séance :

Mme SCHREIBER Sabrina

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation de la séance du 21 mars 2024 et du 29 avril 2024**
- 2- Urbanisme**
- 3- Subvention**
- 4- Divers**

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

M. le Maire rappelle que pour les communes, l'article L. 2121-15 du CGCT précise que les secrétaires sont nommés par le conseil municipal parmi ses membres.

Mme SCHREIBER Sabrina est nommée secrétaire de séance.

1- Approbation de la séance du 21 mars 2024 et du 29 avril 2024

Le procès-verbal de la réunion de la séance ordinaire du 21 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la réunion de la séance ordinaire du 29 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Urbanisme

2.1 Points sur les dossiers d'occupation des sols

Certificat d'urbanisme						
CU 068 325 24 E0006	16/05/2024	SCP BAUEMLIN	Rue de Waldighoffen	STEINSOULTZ	S03 N121	
CU 068 325 24 E0007	16/05/2024	Me Mary STUDER	52 rue de Jettingen	STEINSOULTZ	S01 N185	
CU 068 325 24 E0008	04/06/2024	SCP HEIM-CHASSIGNET	39 B rue de Jettingen	STEINSOULTZ	S01 N284	
CU 068 325 24 E0009	11/06/2024	MISLIN Bernard	Rue du Moulin	STEINSOULTZ	S04 N21	

Déclaration Préalable						
DP 068 325 24 E0008	30/04/2024	Frédéric SCHWARTZ	12 rue Bellevue	STEINSOULTZ	S08 N215	Photovoltaïques
DP 068 325 24 E0009	16/05/2024	René SCHMITTER	20 rue des Chênes	STEINSOULTZ	S02 N26	Photovoltaïques
DP 068 325 24 E0010	11/06/2024	KOENINGER Denis	4 RUE Bellevue	STEINSOULTZ	S08 N221	Photovoltaïques

Permis						
PC 068 325 24 E0003	03/06/2024	DIETEMANN Denis	4 rue des Chênes	STEINSOULTZ	S02 N254	Abri des voitures 38m2

AT						
AT 068 325 24 E0001	28/05/2024	Commune de Steinsoultz	6 rue du Stade	STEINSOULTZ	S01 N294	MAM

Monsieur le Maire précise que l'AT pour la MAM a dû être relancée du fait de la perte du dossier par le service instructeur et informe que la Commission sur l'accessibilité doit être de nouveau consultée suite au nouvel AT déposée. Cependant le Maire précise que dans le projet rien n'a été changé.

2.2 *Bornage Impasse des Tilleuls (2024-22)*

Monsieur BRAND, 1^{er} adjoint présente une demande au Conseil municipal : un habitant de Steinsoultz souhaiterait que la Commune achète un bout de terrain d'un voisin afin que celui-ci devienne un domaine public. Une entente non formalisée lui permet aujourd'hui d'accéder sur ce terrain cependant la question se pose vu que l'habitation de ce voisin est en vente.

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} adjoint

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de ne pas donner de suite favorable à cette demande
- **Décide** de prendre en charge à la hauteur de 50% la borne qui délimite avec le domaine public si les deux parties souhaitent formaliser cette entente.
- **Charge** le maire d'exécuter administrativement et financièrement cette décision.

2.3 *Bornage rue de Roppentzwiller (2024-23)*

Monsieur BRANDT 1^{er} adjoint informe à l'ensemble de l'Assemblée que le bornage de la rue de Roppentzwiller serait à prévoir car l'alignement n'est pas distinct.

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} adjoint

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de donner une suite favorable à cette demande
- **Charge** le maire d'exécuter administrativement et financièrement cette décision.

3- Subvention

3.1. *Subvention à l'Association ALL IN SPORT (2024-24)*

Monsieur le Maire présente l'Association ALL IN SPORT. Le but de cette association est de proposer des activités sportives (environ 45 minutes).

La Commune mettra à disposition gratuitement la salle de 16 h 15 à 19 h 00 tous les jeudis.

La session débutera en septembre jusqu'à fin juin soit au total 35 séances.

Les frais d'inscription s'élèvent à un montant de 130 € pour les personnes résidant à Steinsoultz et 150 € pour l'extérieur.

Afin de favoriser ce lancement et de soutenir le sport chez les seniors, Monsieur le Maire propose une participation de la Commune pour les frais d'inscription des seniors, habitants de Steinsoultz. Celle-ci sera versée sous forme d'une subvention après qu'un état des inscriptions sera communiqué par l'Association ALL IN SPORT suite à la clôture des inscriptions.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Le conseil municipal :

- **Décide** d'octroyer une subvention à ALL IN SPORT à la hauteur de 50 € par senior inscrit.
- **Charge** le maire d'exécuter administrativement et financièrement cette décision

4- Divers :

4.1. *Conseiller en Energie Partagée*

En 2021, la Communauté de Communes Sundgau lançait le service mutualisé de Conseil en Energie Partagé (CEP) afin d'accompagner les communes dans leurs politiques énergétiques. Jusqu'à ce jour, une première convention avait été proposée et offrait l'accès au service grâce à un financement de l'ADEME dans le cadre d'un partenariat de trois ans non renouvelables. Cette première convention a pris fin le 31 décembre 2023, ce qui implique aujourd'hui sa mise à jour.

Afin de poursuivre les missions engagées par le CEP, il est proposé la création d'un service mutualisé à l'instar de celui du secrétariat/archivage itinérant. Par conséquent, cette nouvelle organisation implique que les communes devront payer ce service.

Le fonctionnement restera le même, le conseiller proposera un devis au début de la démarche et l'effectuera chaque année permettant ainsi de définir en amont le temps prévisionnel de la mission de CEP sur votre commune. Le coût forfaitaire d'intervention est estimé à ce jour à 175€ par journée de travail mais doit encore être validé.

Au vu de l'avancement de l'accompagnement pour votre commune pour la période 2024 – 2025 le programme de travail serait le suivant :

- Accompagner la commune dans son projet d'installation photovoltaïque / thermique.
- Continuer la mise en place des mesures de sobriété énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux à travers des visites de sites et préconisation
- Continuer la mise en place d'un suivi des consommations ainsi que des bilans énergétiques annuels

Le temps total estimé est de 50 heures de travail pour ces missions à l'échelle du patrimoine soit 1 250.00 € pour une année.

Une convention de service commun sera établie entre la commune et la communauté de communes reprenant les modalités d'intervention.

Par ailleurs, les élus et techniciens de la commune pourront toujours prendre contact avec le CEP pour des renseignements par mail ou par téléphone et participer aux différents événements organisés.

L'assemblée est favorable pour la création de ce service et d'en bénéficier si besoin.

4.2. *Arrêté de bruit*

Monsieur le Maire fait état de l'arrêté municipal prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage en date du 3 juin 2008. Considérant qu'il y a lieu de modifier et d'adapter certaines dispositions, Monsieur le Maire fait part des changements pour le nouvel arrêté.

4.3. *Présentation PCS avant validation*

Monsieur Cédric BRAND, 1^{er} adjoint présente le PCS en cours de finalisation qui doit être transmis aux services de la Sous-Préfecture après validation

4.4 *Brigade Verte*

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade Verte sur le ban communal.

4.5. *Poteau incendie rue du Moulin*

Monsieur le Maire fait état d'une réparation en régie sur le poteau incendie rue du Moulin suite à un accident non signalé.

4.6. *Elections législatives*

Le Maire rappelle au conseil municipal que les élections législatives se déroulent le 30 juin 2024 et le 07 juillet 2024

4.7. *Le calendrier des manifestations*

25 août 2024 : Couscous

4.8. *Journée citoyenne*

Le Maire informe de l'annulation de la Journée Citoyenne du 15 juin 2024 qui est reporté le 7 septembre 2024

Le Maire présente l'ensemble des ateliers lors de cette journée.

Une banderole sera mise en place ainsi que l'achat de Tee-shirts sera prévu pour l'ensemble des participants.

4.9. *Travaux et plannings*

Monsieur le Maire a relancé l'entreprise ENCER afin que le démarrage des travaux de la rue de foins soit effectif ainsi que la reprise de la rue des Vergers.

Monsieur le Maire informe aussi qu'il va prendre contact avec le cabinet d'architecte afin que l'étude concernant l'Église soit commencée en juillet 2024 comme prévu par le contrat.

4.10. *Demande de mise en sécurité rue de Waldighoffen*

Monsieur le Maire informe qu'un arbre d'un habitant est tombé sur la voie publique. Un courrier a été envoyé à celui-ci afin de le sensibiliser sur l'importance de la mise en sécurité de sa propriété jouxtant la nationale, et éviter ainsi un drame similaire à la région mulhousienne l'an passé.

4.12. *Clôture et le PLUI*

Monsieur BRAND expose une demande reçue par le service instructeur suite à la rédaction d'un article du PLUI ; seul un type unique de clôture est autorisé : « Les clôtures seront constituées d'une palissade à claire-voie ajourée (comportant au moins 30% de vides) montée ou non sur un mur bahut qui aura une hauteur inférieure ou égale à 0,50 mètre. ». Le Conseil Municipal ne souhaite pas imposer un seul type de clôture.

4.13. *Ecole*

Le Conseil d'école a eu lieu le lundi 24 janvier à 18h30. Lors de cette réunion, le départ de Monsieur Tacchi, directeur et de Mme Tacchi, enseignante a été annoncé. Pour l'instant, aucune information sur les successeurs.

Pour la rentrée prochaine, l'effectif est de 39 élèves : 17 élèves à l'école primaire et 22 élèves en maternelle.

Du fait d'un nombre d'élève assez bas, l'Académie demande à la Commune de réfléchir sur un RPI.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Lundi 9 septembre 2024 à 19h00**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 00.